

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 4 novembre 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine, Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-11-287

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption des procès-verbaux**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
 - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray / Membership et partenariat
 - H.2 Création d'un excédent de fonctionnement affecté
 - H.3 Contrat d'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville / Entretien de nettoyage A L J enr
 - H.4 Terminal de paiement direct / Desjardins
 - H.5 Service de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace / Saison 2019-2020
 - H.6 Travaux de balayage des rues sur les tronçons des routes provinciales (MTQ)
 - H.7 Usine d'épuration / Réparation de la pompe sanitaire #2
 - H.8 Comité consultatif d'urbanisme / Code d'éthique et de déontologie
 - H.9 Projet résidentiel intégré situé au 271-273, rue De Champlain
 - H.10 Projet résidentiel intégré situé sur les lots 5 820 814 et 5 820 815
 - H.11 Contrat de service relatif à l'entretien, au déneigement et à la surveillance de la patinoire et du chalet Vaudreuil
 - H.12 Contrat de service relatif au déneigement de la patinoire Vaudreuil
 - H.13 Plan de sécurité civile de la Ville de Berthierville
 - H.14 Règlement de la Loi sur la sécurité civile
 - H.15 Transfert de subventions à la MRC de D'Autray dans le cadre de la préparation générale aux sinistres
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir
- L) Adoption de règlement**
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

4 novembre 2019

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-11-288

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-289

D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-290

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2019-09 et 2019-10 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme 706 779,64 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-291

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-10 » représente les dépenses encourues en octobre 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en octobre 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 85 990,22 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET ÉTATS COMPARATIFS

Présentation de l'état des activités de fonctionnement

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 octobre 2019 déposé par le service de la trésorerie.

Présentation de l'état comparatif des revenus et des dépenses de l'année courante par rapport à l'année précédente

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre de l'année courante par rapport à l'année précédente.

Présentation de l'état comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés au 31 décembre 2019.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-11-292

H.1 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER / D'AUTRAY / MEMBERSHIP ET PARTENARIAT

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est actuellement membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray;

4 novembre 2019

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du membership pour l'année 2020, datée du 9 septembre 2019, déposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville par sa participation à ce partenariat;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 15 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement du membership niveau « partenaire annuel » pour l'année 2020 auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray et ce, au coût de 3 000 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-293

H.2 CRÉATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville fêtera son 350^e anniversaire en 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 15 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la création d'un excédent de fonctionnement affecté au montant de 15 000 \$ ayant pour but de pourvoir aux dépenses encourues par les fêtes du 350^e anniversaire célébrées en l'an 2022.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-294

H.3 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE / ENTRETIEN DE NETTOYAGE A L J ENR

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la compagnie Entretien de Nettoyage A L J enr de renouveler le contrat d'entretien ménager pour l'année 2020 dans une lettre datée du 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville avec la compagnie Entretien de Nettoyage A L J enr pour l'année 2020 pour un coût mensuel de mille cinq cent vingt-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (1 529,78 \$) plus les taxes applicables et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-295

H.4 TERMINAL DE PAIEMENT DIRECT / DESJARDINS

CONSIDÉRANT que, dans notre économie moderne, le mode de paiement comptant est révolu et les terminaux de paiements directs sont omniprésents dans les établissements de services et les commerces ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'implantation d'un terminal de paiement direct Desjardins (Monetico) afin d'offrir une modalité de paiement par débit Interac pour les transactions au comptoir de l'hôtel de ville.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les documents nécessaires à l'implantation dudit service.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-296

H.5 SERVICE DE CAMIONNAGE AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE / SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande de cotations numéro 2019-009 relative à la fourniture de services de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des cotations effectuée après 11 heures le 16 octobre 2019, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	CAMION 10 ROUES Coût unitaire Avant taxes (\$ / m³)	CAMION 12 ROUES Coût unitaire Avant taxes (\$ / m³)	SEMI-REMORQUE Coût unitaire Avant taxes (\$ / m³)
9087-3233 Québec inc. (M. Gilles Hélie)	_____	1,55 \$	_____
Terrassement Baril	-----	1,55 \$	1,55 \$
Entreprise G. Dumontier inc.	2,00 \$	-----	_____
Excavation Christian De Grandpré	-----	1,90 \$	-----
Ferme Joinville inc.	1,70 \$	1,75 \$	2,00 \$
Transport Éric Hénault inc.	-----	2,50 \$	2,50 \$

4 novembre 2019

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 18 octobre 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des résultats lors du comité de travail tenu le 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le service de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace pour la saison 2019-2020 au coût détaillé suivant, plus les taxes applicables :

CATÉGORIE 1		CATÉGORIE 2
Camion 10 roues	Camion 12 roues	Semi-remorque
1,55 \$/m ³	1,55 \$/m ³	1,55 \$/m ³

De retenir les services des transporteurs selon l'ordre établi et décrit au tableau ci-dessous :

CATÉGORIE 1		CATÉGORIE 2
Camion 10 roues	Camion 12 roues	Semi-remorque
<u>Priorité 3</u> Ferme Joinville inc. 1 camion	<u>Priorité 1 et 2</u> 9087-3233 Québec inc. 1 camion Terrassement Baril 1 camion	<u>Priorité 4 et 5</u> (au besoin) Terrassement Baril 2 camions
<u>Priorité 10 et 11</u> (au besoin) Entreprise G. Dumontier 2 camions	<u>Priorité 6 et 7</u> (au besoin) Ferme Joinville inc. 2 camions	<u>Priorité 9</u> (au besoin) Ferme Joinville inc. 1 camion
	<u>Priorité 8</u> (au besoin) Excavation C. De Grandpré 1 camion	<u>Priorité 16 et 17</u> (au besoin) Transport Éric Hénault inc. 2 camions
	<u>Priorité 12, 13, 14 et 15</u> (au besoin) Transport Éric Hénault inc. 4 camions	

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-297

H.6 TRAVAUX DE BALAYAGE DES RUES SUR LES TRONÇONS DES ROUTES PROVINCIALES (MTQ)

CONSIDÉRANT que l'échéancier annuel du ministère des Transports du Québec est différent de celui de la Ville de Berthierville pour effectuer les travaux de balayage des rues sur le territoire de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire arrimer les travaux de balayage des rues sur l'ensemble de son territoire afin d'offrir le même service à ses citoyens de tous les secteurs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De signifier au ministère des Transports du Québec le désir de la Ville de Berthierville de procéder à la conclusion d'une entente afin d'effectuer les travaux de balayage des tronçons de routes provinciales de son territoire pour la saison 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-298

H.7 USINE D'ÉPURATION / RÉPARATION DE LA POMPE SANITAIRE NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT le bris majeur de la pompe sanitaire numéro 2 du poste De Bienville de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT l'offre de service portant le numéro R19-25-0243 datée du 21 octobre 2019 déposée par la compagnie Xylem Water Solutions au montant de 12 488,43 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 29 octobre 2019 émise par le chef-opérateur Jean-François Martel de la firme Aquatech;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Xylem Water Solutions le mandat relatif à la réparation de la pompe sanitaire numéro 2 du poste De Bienville au coût de 12 488,43 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de service numéro R19-25-0243 datée du 21 octobre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-299

H.8 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle dans la mission de planification et d'administration du territoire municipal même s'il demeure essentiellement un organisme à caractère consultatif;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle des membres du comité consultatif d'urbanisme lors d'approbation de dérogation mineure, de plan d'implantation et d'intégration architecturale et de plan d'aménagement d'ensemble ou d'un usage conditionnel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Berthierville tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-300

H.9 PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SITUÉ AU 271-273, RUE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à l'intérieur du projet intégré situé au 271 à 273, rue De Champlain en vertu du règlement numéro 944;

CONSIDÉRANT que le projet intégré a déjà été accepté par le conseil municipal et que le permis numéro 2019-0097 autorisant la construction des bâtiments principaux a été délivré;

CONSIDÉRANT que la demande porte maintenant sur la construction d'un bâtiment accessoire à l'usage des résidents du projet intégré;

CONSIDÉRANT qu'une version modifiée du plan d'aménagement du projet intégré incluant l'implantation des cabanons a été déposée à l'attention de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la construction d'un bâtiment accessoire à l'intérieur d'un projet intégré est assujettie au règlement numéro 944 et que la demande doit être approuvée par le conseil municipal conformément aux dispositions de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire respecte les dispositions normatives du règlement de zonage numéro 748 et qu'il respecte également les critères d'évaluation du règlement numéro 944 concernant les projets résidentiels intégrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction du bâtiment accessoire à l'intérieur du projet intégré situé au 271-273, rue De Champlain, et ce, conformément aux plans déposés accompagnant la demande.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-301

H.10 PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SITUÉ SUR LES LOTS 5 820 814 et 5 820 815

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre le projet résidentiel intégré localisé sur les lots 5 820 814 et 5 820 815 (en voie de remplacement) situés sur la rue Pierre-De Lestage dans la zone 1-R-29;

CONSIDÉRANT que suite à la modification au règlement de zonage 748-201, la demande vise à réunir les bâtiments situés sur les lots 5 820 814 et 5 820 815 et d'y construire un nouvel immeuble de 6 logements;

CONSIDÉRANT que le règlement 748-201 est maintenant en vigueur et qu'il est désormais permis de construire des bâtiments multifamiliaux de 6 logements à l'intérieur de la zone 1-R-29;

4 novembre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du CCU avaient déjà pris connaissance des documents soutenant la demande de modification au règlement de zonage et qu'un plan d'aménagement du futur projet intégré avait été déposé;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement #944 concernant les projets résidentiels intégrés et que le Conseil municipal doit autoriser le projet;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du règlement #944;

CONSIDÉRANT que le critère d'encadrement 28.3.4 du règlement #944 stipule que les allées véhiculaires et les stationnements doivent être recouverts d'asphalte, de pavé de béton, de ciment coulé, d'un pavé autobloquant, d'un pavé perméable ou d'un pavé alvéolé;

CONSIDÉRANT que la demande n'entraîne pas de perte de jouissances pour les propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destremes,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la réalisation du projet intégré sur les lots 5 820 814 et 5 820 815 ainsi que la construction d'un nouvel immeuble de 6 logements conditionnellement au respect du critère d'encadrement 28.3.4 du règlement numéro 944 et ce, conformément au délai de réalisation des travaux stipulé à l'intérieur du règlement sur les permis et certificats numéro 764.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-302

H.11 CONTRAT DE SERVICE RELATIF À L'ENTRETIEN, AU DÉNEIGEMENT ET À LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DU CHALET VAUDREUIL

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un contrat de service relatif à l'entretien, au déneigement et à la surveillance de la patinoire et du chalet Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à M. Patrick Guévremont le contrat de service de préposé à l'entretien, au déneigement et à la surveillance de la patinoire et du chalet Vaudreuil pour la saison hivernale 2019-2020 au montant forfaitaire de 5 130 \$ versé en quatre (4) paiements égaux.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat de service à intervenir avec M. Patrick Guévremont.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-303

H.12 CONTRAT DE SERVICE RELATIF AU DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE VAUDREUIL

CONSIDÉRANT que la Ville offre à la population de Berthierville une patinoire extérieure située au parc Vaudreuil pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder au déneigement de la patinoire lorsqu'il y a accumulation de cinq (5) centimètres et plus ou lorsque d'autres circonstances l'exigent;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie « Entreprise G. Dumontier inc. » le contrat de service de déneigement de la patinoire Vaudreuil pour la saison 2019-2020 au montant unitaire par sortie de cent dollars (100 \$) plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat de service à intervenir avec M. Gabriel Dumontier de la compagnie « Entreprise G. Dumontier inc. ».

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-304

H.13 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Berthierville reconnaît que la ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

QUE le plan de sécurité civile de la Ville de Berthierville préparé par Monsieur Daniel Brazeau, coordonnateur municipal de la sécurité civile, soit adopté.

QUE Monsieur Daniel Brazeau soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville de Berthierville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-305

H.14 RÈGLEMENT DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatif à la loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);

ATTENDU que la Ville de Berthierville a adopté un plan de sécurité civile;

ATTENDU que la Ville de Berthierville a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les municipalités locales faisant partie du Service regroupé en sécurité incendie de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que la Ville de Berthierville a reçu, dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, des subventions totalisant 16 500 \$ dont les montants sont répartis comme suit :

- 4 500 \$ pour le volet 1
- 10 000 \$ pour le volet 2
- 2 000 \$ pour l'aide financière additionnelle pour action regroupée;

ATTENDU que la Ville de Berthierville a complété l'outil diagnostic municipal du ministère de la Sécurité publique sur la préparation générale aux sinistres;

ATTENDU que le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ont statué sur l'emplacement de trois centres de coordination pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

- l'hôtel de ville situé à Ville Saint-Gabriel pour Ville Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert;
- les bureaux administratifs de la MRC de D'Autray situés à Berthierville pour Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemy et Sainte-Élisabeth;
- le garage municipal situé à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie;

ATTENDU que le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile a également statué sur l'emplacement de trois centres d'hébergement et de services aux sinistrés pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

- le Centre sportif et culturel de Brandon situé à Ville Saint-Gabriel pour la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert;

4 novembre 2019

- l'École secondaire Pierre-de-Lestage située à Berthierville pour la Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemy, Sainte-Élisabeth;
- l'École secondaire de la Rive située à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie.

ATTENDU que la Ville de Berthierville a procédé à la mise à jour des renseignements inscrits dans l'outil diagnostic sur la préparation générale aux sinistres ainsi que dans le plan de sécurité civile du logiciel *Première Ligne* ;

ATTENDU la volonté de la Ville de Berthierville de poursuivre la mise en place de mesures permettant de se conformer aux dispositions légales et réglementaires selon les recommandations émises par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU la volonté de la Ville de Berthierville de maintenir les efforts consentis afin d'améliorer continuellement le plan de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Ville de Berthierville confirme qu'elle répond majoritairement aux exigences du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux de la Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);

Que copie de la présente résolution soit transmise à la vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, ainsi qu'à la MRC de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-11-306

H.15 TRANSFERT DE SUBVENTIONS À LA MRC DE D'AUTRAY DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION GÉNÉRALE AUX SINISTRES

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatif à la Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) ;

ATTENDU que la Ville de Berthierville a adopté un plan de sécurité civile ;

ATTENDU que la Ville de Berthierville a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les municipalités locales faisant partie du Service regroupé en sécurité incendie de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que la Ville de Berthierville a reçu, dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, des subventions totalisant 16 500 \$ dont les montants sont répartis comme suit :

- 4 500 \$ pour le volet 1
- 10 000 \$ pour le volet 2
- 2 000 \$ pour l'aide financière additionnelle pour action regroupée;

4 novembre 2019

ATTENDU que les municipalités signataires de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ont convenu de regrouper les montants reçus individuellement provenant du *Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres*, et ce, afin d'acquérir les équipements nécessaires au respect du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et sur les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* relatif à la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert d'une somme de 16 500 \$ à la MRC de D'Autray dans le cadre du *Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres* afin d'acquérir les équipements nécessaires au respect du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatifs à la loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), et ce, pour l'ensemble des municipalités signataires de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun dépôt de document pour la séance du 4 novembre 2019

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de septembre 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois d'octobre 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois d'octobre 2019

K) AVIS DE MOTION

2019-11-307

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Frappier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir.

Un projet de règlement est déposé par Monsieur le conseiller Claude Frappier.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

- Aucun règlement

M) AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune affaire nouvelle

4 novembre 2019

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, Madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019-11-308

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 20.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse